



✓ Quelle politique de développement durable pour la commune ?

- nous félicitons l'engagement que prend la commune pour agir concrètement sur les **enjeux environnementaux et climatiques**. Nous sommes à présent en attente de connaître concrètement les actions derrière les signatures.
- Ne voyant pas encore de ligne dédiée dans le budget, nous espérons que cela se justifie par le caractère transversal du sujet qui se loge aussi bien dans le bâti que dans la circulation ou la consommation d'énergie.
- Les grands titres "**Zéro déchet plastique**" nous enthousiasment, mais quelle est l'ampleur de l'ambition derrière ? Des emballages consignés chez les commerçants pour supprimer véritablement le jetable ? Des poubelles pour éviter que le jetable finisse à la mer ? Ou des événements de sensibilisation pour toucher un public déjà converti ?
- Est-il prévu d'impliquer les acteurs de terrain qui sont déjà engagés depuis des années et ont prouvé leur efficacité ? Comme l'AMAP et les associations autour du don et du réemploi des objets... **L'adhésion de nos concitoyens à une politique ambitieuse de DD et de transition écologique impose concertation et information.**
- Enfin, nous espérons que des objectifs précis seront fixés, avec des indicateurs, afin que le Conseil municipal et les citoyens puissent suivre les avancées chaque année.
Autant de sujets passionnants et de points sur lesquels nous serons attentifs ces prochaines années.

✓ Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) : investissements, taux d'imposition

- La discussion du **ROB** au conseil municipal (CM) est importante car c'est une des rares occasions de discuter de la **stratégie pluriannuelle** de gestion de la commune, en particulier au niveau des **investissements**, qui impactent durablement le cadre de vie et le fonctionnement de la ville.
- Si le ROB présenté est détaillé sur la gestion du personnel et l'évolution de la dette, qui deviendrait nulle en 2036, nous soulignons, comme chaque année, que ce document **est très lacunaire sur la programmation pluriannuelle des investissements**, alors que ce point devrait, selon [les instructions du gouvernement](#), constituer un des principaux éléments du ROB. L'extinction de la dette n'est pas un objectif en soi si des investissements s'avèrent indispensables ou opportuns.
- En commission des finances, le maire a reconnu que des volumes annuels d'investissements, non mentionnés dans le ROB, sont bien prévus, comme par exemple pour la voirie, l'entretien des bâtiments municipaux ou le renouvellement des véhicules ; il a précisé à cette occasion qu'il avait demandé que ces investissements s'inscrivent dans une politique de développement durable. Nous avons souhaité que ces orientations puissent être traduites en **objectifs** avec des **indicateurs** permettant un **suivi annuel de leur exécution**.
- Concernant les **impôts locaux** : nous avions demandé au maire lors de la réunion du 28/07/2020 de disposer du document établi chaque année par les services du ministère de Finances, dans lequel sont précisées les bases de calcul (**assiettes**) de la fiscalité locale. Nous venons de recevoir cet [état N° 1259](#) et avons demandé qu'il soit diffusé à l'ensemble du CM. On y apprend que le **taux national de revalorisation** des bases, fixé par l'Etat, pour la **taxe d'habitation (TH)**, sera pour la première fois différencié entre **résidences principales (+ 0,9 %)** et résidences secondaires (+ 1,2 %). Les années précédentes, nous avons proposé que, compte tenu des économies importantes réalisées chaque année, la commune baisse **ses taux** pour « effacer » l'effet des revalorisations annuelles pour les contribuables.
- Mais en 2020, dans le cadre de la **réforme de la fiscalité locale directe**, les communes ne peuvent pas moduler le taux de la TH ; nous demanderons qu'à la prochaine réunion du CM un exposé précis soit fait sur l'impact de cette réforme, au plan général et à St CYR.

✓ Gestion des 8 lots de plages : lancement de la procédure de délégation de service public (DSP)

- La gestion des 8 lots de plage avait fait l'objet en 2016 d'une décision du CM de confier cette gestion à des « opérateurs » privés, dans le cadre de **contrats de délégation de service public (DSP)**. Ces contrats, d'une **durée de 6 ans**, venant à échéance en 31/12/2021, le CM devait, lors de sa dernière réunion, décider s'il continue à recourir à ce type de gestion, plutôt qu'à une gestion directe « en régie », et, si oui, mettre en place la **commission spéciale de DSP** qui aura, pendant toute la durée du mandat, à instruire toutes les procédures de DSP (quels que soient leurs objets).
- A l'unanimité, le CM a voté pour la poursuite de DSP pour les plages ; compte tenu du mode d'élection à la commission « DSP », qui comprend 5 représentants du CM, notre groupe III n'a pu y avoir un siège.
- Nous avons demandé cependant à pouvoir proposer des dispositions à inscrire dans les **cahiers des charges** des futurs gérants : ces dispositions contractuelles seront en effet précisées dans le « document de consultation des entreprises » (DCE) ; le maire nous a répondu que nous pourrions le faire par écrit. Nous n'y manquerons pas.

✓ Rendre compte : une exigence essentielle pour le maire, un rôle clé de l'opposition

- Pour le bon fonctionnement de la démocratie locale, un des rôles majeurs du conseil municipal, et au sein de celle-ci de l'opposition, est d'obtenir de l'exécutif local (le maire) des comptes rendus d'exécution de la politique votée et du respect des obligations légales.
- Dans cet esprit, nous avons demandé au maire de rendre compte avant fin 2020 de la situation en matière **d'accessibilité aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite** ; la loi impose que la municipalité crée une commission « **accessibilité** » (ce qui a été fait en 2007) et que le maire présente **chaque année** au CM un rapport de cette commission. Or le dernier rapport annuel date de **2015 !!!**...Devant notre insistance, le maire nous a répondu qu'il en présenterait un à la prochaine réunion du CM en Décembre.
- De même, nous demanderons à avoir des compte- rendus d'activité des **2 établissements publics locaux (EPL)** administratifs de la commune, le **CCAS** et la **Caisse des écoles**. Il ne nous paraît pas normal que le CM, qui vote chaque année des aides importantes à ces 2 organismes « satellites » de la commune, respectivement **290** et **404 k€** en 2020, aides qui constituent l'essentiel de leurs ressources, n'aient jamais aucun retour sur leur activité, alors qu'il en a chaque année sur celle du 3^{ème} EPL qu'est l'Office de tourisme.